

## Annexes aux instructions de course

*Cette épreuve est organisée par le Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille du 5 au 8 mai 2005 sur la plan d'eau de la Baie de la Forêt (Finistère)*

### 1) REGLES

- 1.1) La régata sera régie par:
- les règles de Course à la voile RCV 2005-2008,
  - les prescriptions de la Fédération Française de Voile FFV,
  - les règles de la classe Laser ILCA et AFL sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée par ces I.C,
  - les présentes instructions de course.

- 1.2) La régata est ouverte à la classe LASER RADIAL sous l'appellation **National Laser Radial** et à la classe LASER 4.7 sous l'appellation **National Laser 4.7**.

Les concurrents doivent confirmer leur inscription sur place auprès du secrétariat de la régata.

Les concurrents résidant en France doivent présenter à ce moment leur licence FFV valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 mois ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les responsables des voiliers Français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFV (prescription FFV à l'annexe J1.2-2 des RCV

Tous les voiliers doivent avoir leur numéro lisible et distinct conformément aux règles de la classe Laser.

**En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité article 4 des RCV**

**Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 3 des RCV et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.**

- 1 3) HEURE LOCALE DE COUCHER DU SOLEIL

5/05/05 au 8/05/05	21H00
--------------------	-------

Le Comité de course prendra toute disposition conforme à la règle 32 des RCV de manière qu'il n'y ait plus de bateau en course après 21H00. Cependant le fait qu'un, ou plusieurs voiliers, termine sa course après le coucher du soleil ne sera pas un motif de réclamation (RCV **32.1(e)**)

- 1.3.1) HORAIRE DES MAREES

	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer	Pleine Mer	Coefficient	Basse Mer
5/05/05	03H39	73	10H01	16H06	78	22H22
6/05/05	04H27	83	10H48	16H49	87	23H08
7/05/05	05H10	89	11H30	17H29	91	23H49
8/05/05	05H49	91	12H08	18H05	91	-

### 2) AVIS AUX CONCURRENTS

Le PC course et le secrétariat de course sont situés dans le bâtiment central du centre nautique. Les avis aux concurrents, les notifications y compris les convocations et les décisions de jury, seront affichés sur le tableau officiel se trouvant à proximité du PC Course.

### 3) MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard 1H30 avant l'heure prévue du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du jour, sauf pour tout changement dans le programme de course, qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il doit prendre effet.

### 4) SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1) Les signaux à terre seront envoyés sur le mât de pavillonnerie situé à proximité du PC Course.

4.2.1) La flamme Aperçu envoyée à terre avec deux signaux sonores, signifie "la course est retardée, les concurrents doivent rester à terre"

4.2.2) L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents doivent rejoindre leur zone de départ. Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 45 minutes après"

4.2.3) L'envoi du pavillon "Z" avec un signal sonore signifie que l'émargement est ouvert.

## **5) PROGRAMME DES COURSES, Heures des départs**

5.1) Les courses sont prévues selon le programme suivant:

<b>4/05/05</b>	17H30 à 19H00: Confirmation des inscriptions et remise des présentes IC
<b>5/05/05</b>	9H00 à 13H45: Confirmation des inscriptions et remise des présentes IC 14H00 : Avis aux concurrents Laser Radial concernant le format de course: Flotte ou Groupes <b>14H15 : Ouverture de l'émargement et distribution éventuelle des flammes</b> <b>15H00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement (2 courses)</b>
<b>6/05/05</b>	<b>11H00 : 1er signal d'avertissement (3 courses)</b>
<b>7/05/05</b>	<b>11H00 : 1er signal d'avertissement (3 courses)</b>
<b>8/05/05</b>	<b>10H00 : 1er signal d'avertissement (2 courses)</b> <b>Aucun signal d'avertissement après 14H00</b>

Les heures indiquées signifient: "A disposition du Comité de Course sur l'eau pour le premier signal d'avertissement de la journée".

## **6) FORMAT des COURSES - PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION DES FLOTTES**

**La classe laser 4.7 court en FLOTTE UNIQUE. Le départ est distinct des lasers radial.**

**Pour la classe laser radial, Le format des courses est conditionné par le nombre de concurrents inscrits. Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 120, les courses se déroulent en FLOTTE UNIQUE. Si le nombre d'inscrits est supérieur à 120, les courses s'effectuent en 2 GROUPES. Dans ce cas, la flotte est séparée en 2 moitiés, selon une répartition quotidienne (voir 6.2.1 et 6.2.2 des annexes), permettant d'effectuer des départs distincts.**

### **6.1) COURSE en FLOTTE UNIQUE**

Le pavillon de classe LASER RADIAL est un PAVILLON BLANC avec SIGLE LASER NOIR  
Le pavillon de classe LASER 4.7 est un PAVILLON JAUNE avec SIGLE LASER BLEU

### **6.2) COURSE en 2 GROUPES (uniquement laser radial)**

Dans ce format de course, le pavillon de classe LASER RADIAL est constitué de 2 flammes de couleurs différentes représentant chacune un groupe de concurrents:

Groupe JAUNE en phase qualificative ou OR en phase finale                      Flamme JAUNE  
Groupe BLEU en phase qualificative ou ARGENT en phase finale                      Flamme BLEUE

#### **6.2.1) PHASE QUALIFICATIVE du jeudi 5/05/05 au samedi 7/05/05 (uniquement laser radial si 2 groupes)**

Chaque jour, les concurrents sont répartis équitablement en DEUX GROUPES: JAUNE et BLEU. Chaque course est scindée en 2 départs à suivre.

##### **Constitution des groupes :**

Le 1<sup>er</sup> jour, les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement national FFV/AFL des coureurs connu au 1<sup>er</sup> mai 2005. Le concurrent inscrit le mieux placé est dans le groupe BLEU, le second dans le groupe JAUNE, le troisième JAUNE, puis BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite dans cet ordre.

Les concurrents étrangers ou français non classés sont répartis aléatoirement (classés 999).

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jour, les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement général provisoire tel qu'il est connu 1 heure avant l'ouverture de l'émargement départ du jour . Le premier est placé dans le groupe BLEU, le 2<sup>ème</sup> dans le groupe JAUNE, puis JAUNE, BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite selon ce principe.

Des flammes d'identification, de la même couleur que les groupes (JAUNE, BLEU) seront remises chaque jour, lors de l'émargement départ de la 1<sup>ère</sup> course. Elles devront être fixées au sommet du mât et être portées pendant toute la durée des courses. Ces flammes devront impérativement être restituées aux émargements retour de fin de journée.

#### **6.2.2) PHASE FINALE le dimanche 8/05/2005 (uniquement Laser Radial si 2 groupes)**

Si 5 courses au moins ont été validées en fin de journée du 7/05/05, les concurrents seront répartis en DEUX groupes: OR et ARGENT selon le classement général provisoire tel qu'il est connu le 8/05/05 à 8H00 du matin. Les concurrents situés dans la 1<sup>ère</sup> moitié de ce classement seront dans le groupe OR (flamme JAUNE), les autres concurrents seront dans le groupe ARGENT (Flamme BLEUE).

Des flammes d'identification de couleur JAUNE et BLEUE seront remises lors de l'émargement départ du jour. Elles devront être fixées au sommet du mât et portées pendant toute la durée des courses. Ces flammes d'identification devront impérativement être restituées à l'émargement retour.

Si moins de 5 courses ont été validées en fin de journée du 7/05/05, les courses se poursuivront normalement sur le modèle de la phase qualificative avec les 2 groupes de niveau équivalent.

## 7) ZONE DE COURSE

La zone de course est située dans la baie de la Forêt en face du Cap Coz et de Beg Meil.

## 8) PARCOURS

### 8.1) PARCOURS NORMAL

Les parcours normaux sont de type **trapèze**

#### BOUCLE EXTERIEURE

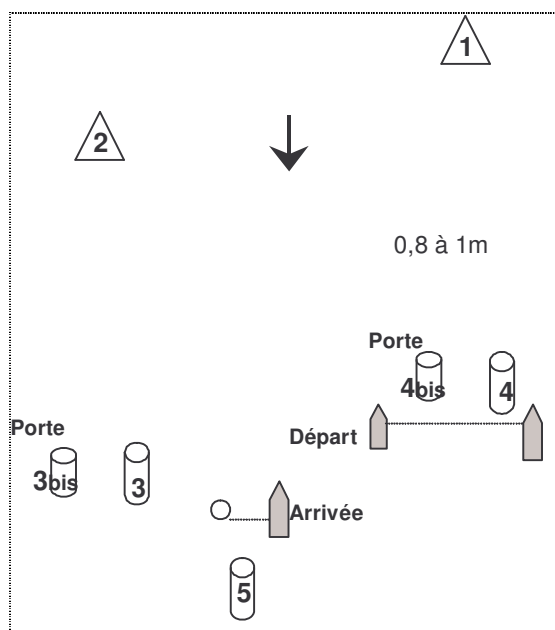
Parcours indiqué par le pavillon blanc 1  
Départ - 1 - 2 - Porte 3&3bis - 2 - 3 - 5 - Arrivée

#### BOUCLE INTERIEURE

Parcours indiqué par le pavillon blanc 2  
Départ - 1 - Porte 4&4bis - 1 - 2 - 3 - 5 - Arrivée

### 8.2) PARCOURS REDUIT avant le départ

Départ - 1 - 2 - 3 - 5 – Arrivée



La longueur des différents bords sera ajustée, si possible, pour une durée moyenne de parcours de 50 à 70 minutes. Si cet objectif de durée n'est pas satisfait, cela ne sera pas un motif pour réparation.

8.3) Le cap compas approximatif de la première marque est, si possible, affiché sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement.

## 9) MARQUES

Toutes les marques sont à contourner à bâbord

De départ	Bateau viseur (mentor)
De parcours 1 et 2	Conique orange
Portes de parcours: 3 et 4 3bis et 4bis	Tétraédrique orange Cylindrique jaune
De parcours 5	Cylindrique rouge
D'arrivée	Cylindrique Produits laitiers

## 10) PROCEDURE de DEPART

10.1) Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV, modifiée comme suit:

Temps	Signaux	Signification
5'	Pavillons de classe avec un signal sonore	Signal d'avertissement
4'	Pavillon "I" ou "Z" ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire
1'	Amené du pavillon "I" ou "Z" ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute
0'	Amené des pavillons de classe et signal sonore bref	Départ

Le pavillon "Z" déferlé aux 4 minutes signifie : "Les règles 30.1 et 30.2 sont en application (modification des signaux de course)

Les temps sont décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

### 10.2) DEFINITION de la LIGNE DEPART

Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du comité de course portant une flamme violette et le mât avant du bateau viseur portant une flamme violette.

10.3) En course en 2 groupes, les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à au moins 50 mètres de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné.

10.4) Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé "DNS". Ceci modifie la règle A4.1 des RCV.

#### **11) CHANGEMENT DE PARCOURS APRES LE DEPART**

Pas de changement de parcours après le départ

#### **12) DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS**

**Les extrémités de la ligne d'arrivée du parcours normal sont déterminées par le mât du bateau arrivée arborant le pavillon BLEU et la bouée telle que définie au chapitre 9 des annexes.**

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV.

#### **13) SYSTEME DE PENALITE**

13.1) Tous les concurrents ayant effectué une pénalité de rotation ou ayant abandonné selon la règle 31.2 ou 44.1 des RCV doivent déposer une reconnaissance écrite dans le délai prescrit au chapitre 15.1 des annexes.

13.2) Pénalités pour infraction à la règle 42, voir article 15.7 des annexes

#### **14) TEMPS LIMITES**

14.1) Le temps limite nécessaire au premier voilier pour finir la course quel que soit le parcours est de 100 minutes.

14.2) Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans les 20 minutes après l'arrivée du premier de leur flotte sont classés "DNF".

#### **15) RECLAMATIONS et DEMANDES DE REPARATION**

15.1) Les concurrents souhaitant porter réclamation doivent impérativement en informer l'un des bateaux du Comité de course dès la fin de la course en modification de la règle 61.1.(a) des RCV 2005/2008.

15.2) Les réclamations et demandes de réparation seront rédigées sur les imprimés disponibles au PC Course et déposées en ce lieu au plus tard une heure après que le dernier voilier de la classe ait fini la dernière course du jour.

15.3) Les réclamations émanant du Comité de course ou du Jury seront affichées avant l'heure limite du dépôt des réclamations afin d'en informer les concurrents suivant la règle 61.1(b). Si le Comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit, les concurrents seront informés par affichage d'une durée de prolongation.

15.4) Les convocations seront affichées dès que possible après l'heure limite de dépôt des réclamations pour indiquer aux concurrents à quelle heure se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.

15.5) Les infractions aux instructions 17 et 21 des annexes ne seront pas motifs pour une réclamation par un voilier. Concernant ces infractions, le Jury pourra appliquer une autre pénalité au lieu d'une disqualification.

15.6) Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée:

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la

(b) décision la veille.

(b) Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66 des RCV.

#### **15.7) PENALITE DE REMPLACEMENT POUR INFRACTION A LA REGLE 42 (Propulsion)**

**Les voiliers observés par un membre du comité de réclamation en infraction avec la règle 42 des RCV peuvent être pénalisés sur l'eau conformément à l'annexe P modification à l'art 14 des IC type 2005-2008.**

##### **15.7.1 Réclamations**

Un membre du comité de réclamation ou son observateur désigné qui voit un bateau enfreindre la règle 42 peut réclamer contre lui, aussitôt que cela est raisonnablement possible, en faisant un signal sonore, en pointant sur lui un pavillon jaune et en hélant son numéro de voile, même s'il n'est plus en course. Un bateau ayant fait l'objet d'une telle réclamation n'est pas passible d'une autre réclamation selon la règle 42 pour le même incident.

## 15.7.2 Pénalités

### (a) Première réclamation

Quand un bateau fait, pour la première fois, l'objet d'une réclamation selon la règle 15.7.1 des annexes, il peut reconnaître son infraction en effectuant une pénalité de rotation de 720° conformément à la règle 44.2. S'il manque à le faire, il doit être disqualifié sans instruction.

### (b) Deuxième réclamation

Quand un bateau fait l'objet d'une réclamation pour la seconde fois dans la série, il peut reconnaître son infraction en abandonnant immédiatement la course. S'il manque à le faire, il doit être disqualifié sans instruction et son score ne doit pas être retiré.

### (c) Troisième réclamation

Quand un bateau fait l'objet d'une réclamation pour la troisième fois dans la série, il peut reconnaître son infraction en abandonnant immédiatement la course et toutes les autres courses de la série. S'il manque à le faire, il doit être disqualifié sans instruction de toutes les courses de la série, sans score retiré, et le comité de réclamation doit envisager d'ouvrir une instruction selon la règle 69.1(a).

## 15.7.3 Retard, rappel général ou annulation

Lorsqu'un bateau a fait l'objet d'une réclamation selon la règle 15.7.1 des annexes et que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation, la pénalité pour la première ou la seconde réclamation est annulée, mais la réclamation est prise en compte pour déterminer le nombre de fois où il a fait l'objet d'une réclamation pendant la série.

## 16) CLASSEMENT

16.1) Le système des points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

### 16.2) COURSE EN FLOTTE UNIQUE

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

### 16.3) COURSE EN 2 GROUPES

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

Une course ne sera validée que si les 2 groupes (1<sup>er</sup> départ et 2<sup>ème</sup> départ) ont couru cette course.

Si la phase finale est mise en place (chapitre 6.2), le dernier classé du groupe OR est placé devant le premier classé du groupe ARGENT.

### 16.4) COURSES PRISES EN COMPTE

**Le classement général sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante:**

- la totalité des courses si 1 à 3 courses ont été validées,
- sur la totalité des courses à l'exclusion de la moins favorable si 4 à 8 courses ont été validées,
- sur la totalité des courses à l'exclusion des deux moins favorables si 9 courses ou plus ont été validées.

16.5) Pour chaque classe, outre le classement scratch, le classement général final comportera les sous-classements suivants, s'ils comportent au moins 5 concurrents:

Première "féminine"

Première "féminine Jeune" (née en 1985 ou après)

Premier "cadet" (né(e) en 1988 ou après)

Premier "junior" (né(e) en 1985, 1986 ou 1987)

Premier "Apprenti master" (né(e) entre 1961 et 1970)

Premier "Master" (né(e) entre 1951 et 1960)

Premier "Grand master" (né(e) en 1950 ou avant)

Premier "Club" Résultat scratch cumulé des 3 meilleurs concurrents LASER RADIAL et du meilleur concurrent LASER 4.7 d'un même club. Si un club a moins de 3 concurrents en laser radial ou pas de concurrent en laser 4.7, le ou les manquants marquent un nombre de points égal au nombre des inscrits + 1 de la classe correspondante.

## 17) SECURITE

17.1) Les concurrents doivent émarger, chaque jour, avant le départ sur l'eau et dès leur retour à terre.

L'émargement départ sera ouvert au minimum 30 minutes avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du jour et fermé au 1<sup>er</sup> signal d'avertissement du jour.

L'émargement retour sera fermé à l'heure limite de dépôt des réclamations pour la série concernée (voir article 15.2 des présentes annexes).

17.2) L'émarginement est obligatoire au départ sur l'eau et à la rentrée à terre pour tous les concurrents. Un concurrent qui n'aura pas émarginé au départ sera disqualifié (DSQ) à la 1<sup>ère</sup> course du jour. Un concurrent qui n'aura pas émarginé au retour sera disqualifié (DSQ) à la dernière course du jour.

17.3) ABANDON : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, dès que possible à un bateau du comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

17.4) MATERIEL DE SECURITE : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe ou par la réglementation en vigueur.

## **18) REMPLACEMENT DE MATERIEL**

Ces remplacements doivent être réservés aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du Comité de course.

## **19) JAUGE**

Les voiliers doivent être en conformité avec la jauge LASER RADIAL ou LASER 4.7

## **20) BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES**

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur complémentaire pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore un pavillon VIOLET. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation au titre de l'article 62.1(a) des RCV.

## **21) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

21.1) Application de la charte des entraîneurs.

21.2) Les bateaux des entraîneurs et autres accompagnateurs ne doivent pas se trouver dans la zone de course entre le premier signal d'attention de la course et l'arrivée du dernier voilier dans cette course sauf lorsqu'un retard est signalé. Ils peuvent dans ce cas se trouver dans la zone de course jusqu'au premier signal d'attention après la fin du retard. La zone de course est définie comme suit:

- Avant le signal de départ, la zone de course se situe dans la zone de 100 mètres de part et d'autre de la ligne de départ.

- Après le signal de départ, la zone de course est la zone obtenue à partir d'une ligne imaginaire à 100 mètres à l'extérieur de tout endroit où un voilier en course pourrait normalement naviguer.

## **22) COMMUNICATION RADIO**

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**Le Président du jury : Bruno LE LOSTEC**

**Le Président du Comité de course: Frédéric GUERIN**